

PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : MARDI 12 NOVEMBRE 2013

Année scolaire : 2013-2014
Numéro de séance :1
Date de transmission de la convocation aux membres : 17 octobre 2013
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur LEGROS Jimmy-Guy
Secrétaires de séance :Mlle BELIARD Catherine

Quorum (13 ou 16) :16
Nombre de présents : 25

Ordre du jour

I – Approbation du procès verbal

Approbation du Procès-verbal du 26 septembre 2013

II - Fonctionnement du Conseil

- Appel des membres
- Règlement interne du conseil d'administration
- Mise en place des Conseils et Commissions

III – Vie pédagogique

Séances Baccalauréat EPS

IV – Affaires financières

1 – Intégration recettes nouvelles

- Ajustement tarifs hébergement 2013

2 – Décisions budgétaires modificatives pour information

3 – Actes

- Tarifs 2013-2014
- Tarifs reprographie CPGE
- Pourcentage charges communes restauration/hébergement

4 – Dons et legs

- Don de l'APHEC (Association étudiants de commerce) pour voyage des ECS 1 et 2 des 17 et 18 octobre 2013

5 – Contrats et conventions

- Contrat avec la CAP – Compteur d'eau rue de la Gibauderie

6 – Voyages et sorties

- Rencontres Henri Langlois au TAP (4.00€)

V – Questions diverses

Annexes [8] documents annexes

1. Règlement interne du conseil d'administration
2. Conseils et Commissions
3. Récapitulatif évaluation terminales
4. Liste des opérations de D.B.M. saisies (ajustement recettes/réparation dégradations)
5. Liste des opérations de D.B.M. saisies (sorties et voyages)
6. Tarifs 2014 6^{bis} Tarification des dégradations en résidence et internat
7. Taux applicables sur les tarifs d'hébergement pour l'année 2014-2015 Service de restauration et d'hébergement
8. Voyages et sorties 2013-2014

PRÉSENCE au CONSEIL

Séance du 12 novembre 2013

Qualité	Membres de droit			Invités		
	Nom - Prénom	P	A	E	Nom – Prénom (qualité)	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. LEGROS Jimmy-Guy	X			
	Proviseur adjoint	Mme BABIN Delphine	X			
	Gestionnaire	M. PEYCLI Alain	X			
	C.P.E.	M. ALBERT Didier	X			
	Collectivité de rattachement	Mme SHEMWELL Hélène	X			
ELUS LOCAUX	Groupement de communes	M. RAMAT Bernard				
	Commune siège	Mme PIQUET Lydia				
	Commune siège	M. JEAN Yves				
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE						

PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Titulaires			Suppléants		
		P	A	E		
Personnel d'enseignement	Mme TOCHON Viviane	X				
	M. VIALLEMONTÉIL Jean-Pierre	X				
	Mme JULIEN Anne-Laure	X				
	Mme RUMMEL Elke	X				
	Mme NIEUTIN Gloria	X				
	M. HERMELIN Lionel	X				
	Mme PRANGERE Christiane	X				
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme DUCOURET Christelle	X				
	Mme BELIARD Catherine	X				
	M. CHAUMET Sébastien	X				
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Mme COURTIN Isabelle	X			
		Mme ADRAR Aïcha	X			
		M. LEVESQUE Joël	X			
		Mme BEAUJOUR Fabienne	X			
		Mme BOUCHET NUER Isabelle	X			
Élèves	M. MUTEL Stéphane	X				
	M. BONNET Julien	X				
	Mlle POUSTYNNIKOFF Lara	X				
	Mlle PEREIRA Lucie	X				
	M. BLAUDEAU Clément	X				

P : Présent - A : Absent - E : Excusé - R : arrivée en cours de séance

M. Le Proviseur remercie pour leur présence les membres titulaires du Conseil d'Administration et leurs suppléants invités à ce premier Conseil d'Administration.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I – Approbation du procès-verbal

A la demande des représentants des personnels enseignants et d'éducation il est ajouté au chapitre II Vie pédagogique, paragraphe 2 Structure arrêtée et effectifs : *M. Delusseau, représentant FCPE des parents d'élèves ainsi que les représentants des personnels enseignants et d'éducation; estiment...*

En ce qui concerne les membres présents ajouter que M. Chauvet remplaçait M. Colly absent-excuse.

Vote pour l'approbation du P.V.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

II – Fonctionnement

- **Appel des membres**

- **Règlement interne du conseil d'administration (Annexe 1)**

M. Le Proviseur rappelle le fonctionnement du conseil d'administration.

Les enseignants demandent que soit incluse une clause au règlement interne stipulant explicitement que le Conseil d'administration du lycée Camille Guérin refusera d'examiner tous les documents qui n'auront pas été transmis au moins une semaine à l'avance et, qu'en particulier, ne seront pas examinés les documents diffusés en séance (proposition soumise dans les questions diverses).

M. Le Proviseur et M. le gestionnaire expliquent qu'il est parfois difficile voire même impossible pour des raisons techniques de faire une diffusion une semaine avant le conseil d'administration. Certains documents et certaines demandes, émanant des professeurs eux même, parviennent tardivement à l'établissement. Une contrainte trop forte en termes de délai de transmission de documents pénaliserait les projets.

Il est proposé de modifier la clause présentée à l'article 2 : *Sauf cas d'urgence, le conseil d'administration n'examinera pas, les documents non fournis dans le délai d'une semaine avant la tenue du CA.*

Vote pour l'approbation du règlement intérieur

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

- **Mise en place des Conseils et Commissions (Annexe 2)**

M. Le Proviseur rappelle le rôle des différentes commissions.

Lors de la désignation des différents membres de la commission des fonds sociaux les enseignants demandent si le lycée a cette année une assistante sociale rattachée à l'établissement. M. Le Proviseur confirme qu'il n'y a toujours pas d'assistante sociale pour le lycée Camille Guérin. La vie scolaire, l'administration, les infirmières essaient de gérer au mieux les situations. Pour les urgences il est possible de contacter l'assistante sociale rectorale.

Pour qu'une permanence puisse être assurée, les personnels enseignants et les parents d'élèves réitèrent leur demande de rattachement d'une assistante sociale au lycée Camille Guérin

III – Vie pédagogique

- **Séances Baccalauréat EPS (Annexe 3)**

Question élève : Que se passera-t-il en cas d'intempérie ?

Réponse de M. Le Proviseur : Les épreuves seront reportées.

Concernant les épreuves du baccalauréat, Mme Rummel, professeure d'allemand, rappelle aux parents d'élèves les nouvelles modalités d'évaluations en langue vivante.

Vote pour le calendrier des évaluations EPS pour le Baccalauréat

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

1- Intégration recettes nouvelles(Annexe 4)

- Ajustement tarifs hébergement 2013 : 23 556,50 €
M. le gestionnaire précise que ces tarifs ont été votés en novembre 2012 et explique le mode de calcul lié à une tarification par année scolaire.
- Réparation préjudice dégradation (Incendie) : 2 000,00 €
Chacun des 2 élèves ayant provoqué l'incendie dans les toilettes l'année scolaire 2011-2012 a été condamné à verser 1 000,00 € et à des mesures éducatives.
1 300,00 € sont affectés pour l'achat de fournitures informatiques et 700,00 € pour l'achat de logiciels.

Vote pour l'intégration de recettes nouvelles

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Acte administratif n° 66

2- Décisions budgétaires modificatives pour information (Annexe 5)

Concernent les acomptes versés pour différents voyages prévus en 2014.

3- Actes

- Tarifs 2013-2014 (Annexe 6)
 - Utilisation des locaux : reconduction des tarifs 2013, la facturation reste cependant exceptionnelle, les locaux n'étant que très rarement loués.

Vote pour les tarifs d'utilisation des locaux

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Acte administratif n° 69

- Facturation diverses :
Des explications sont données : des copies d'épreuves au baccalauréat peuvent être demandées par les élèves au Rectorat, le lycée envoie ensuite les documents au candidat ; le diplôme est conservé un an dans l'établissement et est ensuite envoyé au Rectorat pour archivage, quelques élèves se font envoyer le diplôme.

Vote pour les facturations diverses

Contre : 2 Abstention : 3 Pour : 20

Acte administratif n° 70

- Frais de reprographie C.P.G.E. :
Un représentant des étudiants fait remarquer que le tarif correspond à 1 600 photocopies, si l'on prend pour base le tarif appliqué pour le forfait 20 photocopies et que les étudiants sont loin d'en recevoir autant. Il demande s'il serait possible aux étudiants d'utiliser la photocopieuse mise à disposition des élèves du secondaire.
Réponse : la participation demandée correspond aux photocopies faites par les professeurs car il n'y a pas de manuels, il s'agit d'un forfait, certains étudiants recevant plus de photocopies que d'autres. Il y a aussi des impressions couleurs laser plus onéreuses. Quant à l'utilisation de la photocopieuse dans le hall d'entrée, elle reste réservée aux élèves du secondaire.

Vote pour les frais de reprographie C.P.G.E.

Contre : 2 Abstention : 3 Pour : 25

Acte administratif n° 71

- Tarification des dégradations en résidence et internat (Annexe 6^{bis})

Vote pour la tarification des dégradations

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Acte administratif n° 72

- Pourcentage charges communes restauration/hébergement (Annexe 7)

- Détermination de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement
Il n'y a pas de changement par rapport à 2013-2014.

Vote pour la détermination de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

- Contribution au Fonds commun de services d'hébergement
Le taux est fixé par la collectivité territoriale de rattachement.
- Reversement à la collectivité territoriale (rémunération des personnels d'internat)
Le taux est fixé par la collectivité territoriale de rattachement.

4- Dons et legs

- Don de l'APHEC (Association étudiants de commerce) pour le voyage des ECS 1 et 2 des 17 et 18 octobre 2013 d'un montant de 839.00 €

Vote pour l'acceptation du don de l'APHEC

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Acte administratif n° 73

5- Contrats et conventions

- Contrat avec la CAP : un deuxième compteur d'eau a été installé rue de la Gibauderie pour résoudre le problème de pression dans le bâtiment A.
Un étudiant de classe préparatoire signale le problème d'eau chaude rencontré à la résidence CPGE, eau trop chaude ou tiède dans les douches.
M. le gestionnaire explique que la résidence date de 1995 et remercie les agents pour leurs interventions très réactives, notamment sur les filtres des mitigeurs qui se bouchent régulièrement en insistant sur leur attachement à résoudre les difficultés rencontrées. La Région est intervenue à plusieurs reprises sur ce problème récurrent.

Vote pour le contrat avec la CAP

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Acte administratif n° 67

- Convention avec la Compagnie Pois Chiche (atelier danse) : Une chorégraphe intervient 1 h tous les mercredis auprès d'élèves du secondaire, 25 séances sont programmées au prix de 45.00 € la séance.

Vote pour la convention avec la Compagnie Pois Chiche

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 25

Acte administratif n° 68

6- Voyages et sorties scolaires (Annexe 8)

- Rencontres Henri Langlois décembre 2013 avec Mme Rummel en Allemand, coût pour les familles 3.00 €. Mme Rummel précise que le transport est pris sur les crédits pédagogiques.

Vote pour les rencontres Henri Langlois

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Acte administratif n° 74

- Olympiades de physique à Angers décembre 2013, pas de coût pour les familles : prise en charge sur crédits pédagogiques.

Vote pour les Olympiades de physique à Angers

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Acte administratif n° 75

- Voyage à Paris pour visites de musées pour les terminales d'arts plastiques avec Mme Tochon en avril 2014, coût pour les familles 10.00 € : large prise en charge par les crédits pédagogiques et le budget culture.

Vote pour la visite de musées à Paris

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Acte administratif n° 76

- Rencontres Henri Langlois pour les classes d'arts visuels avec Mme Tochon en décembre 2013, pas de coût pour les familles : prise en charge sur les crédits pédagogiques.

Vote pour le calendrier des évaluations EPS pour le Baccalauréat

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Acte administratif n° 77

- Visite au musée Sainte Croix pour les classes d'arts visuels avec Mme Tochon en février 2014, pas de coût pour les familles : prise en charge sur les crédits pédagogiques.

Vote pour la visite au musée Sainte Croix

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Acte administratif n° 78

- Festival de la BD d'Angoulême pour les classes d'arts visuels avec Mme Tochon en janvier 2014, pas de coût pour les familles : prise en charge sur les crédits pédagogiques.

Vote pour le Festival de la BD à Angoulême

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Acte administratif n° 79

V – Questions diverses

Question par les représentants des personnels enseignants et d'éducation : Fixation d'un calendrier pour la poursuite de la réflexion sur les « comportements inappropriés » et, en particulier, détermination de la date où représentants des enseignants, des élèves, des personnels, des parents d'élèves pourront confronter leurs conclusions respectives ?

Réponse de M. Le Proviseur :

Conformément à l'engagement pris, l'après midi du mercredi 13 novembre sera consacré, à une réflexion sur les « comportements inappropriés » En concertation avec les représentants des enseignants l'équipe de direction a souhaité que

le débat s'oriente aussi sur la prise en charge des élèves en difficulté, sur les conditions d'apprentissage et sur l'attitude au travail. Les parents d'élèves et les élèves par l'intermédiaire du CVL, ont été invités à apporter leur contribution à cette demi-journée de réflexion. Les personnels ATOSS seront également consultés selon une modalité qui sera définie avec le service de gestion.

La date du 28 janvier est proposée pour une mise en commun des conclusions de chaque groupe; ce travail de synthèse servira de base à l'écriture du nouveau projet d'établissement (une réunion est programmée en avril). L'invitation étant parvenue tardivement, les élèves du CVL ne pourront participer en grand nombre. Mais à l'initiative des CPE, des séances d'échange sur le sujet ont déjà eu lieu, d'autres sont à venir pour finaliser les propositions des élèves.

Question des représentants des personnels enseignants et d'éducation : Demande d'information précise sur l'ensemble des imprimantes à usage pédagogique : sur quels crédits sont financées les cartouches de ces imprimantes ? Quelles sont les sommes annuelles concernées pour chacune des imprimantes ?

Réponse de M. le gestionnaire : le coût global des consommables informatiques en 2013 est à ce jour de 17 077,41 €. Les crédits ouverts au budget sont de 6 000,00 € pour les consommables et 9 000,00 € pour l'informatique dédiée aux activités pédagogiques. Il a donc été demandé aux responsables de disciplines d'acheter des consommables sur leurs crédits propres.

Une réunion préparatoire au budget 2014 est prévue le 15 novembre, ce sera l'occasion d'échanger sur ce sujet.

La séance est levée à 20 H 05

Le Président

J.-G. LEGROS



La Secrétaire

C. BELIARD